



La lettre d'information

EDITION D'AVRIL 2018

L'édito de Corinne:

Le printemps est là, les jours fériés, l'été et les grandes vacances...

Une envie de promenade en plein air dans notre belle campagne, nos bords de vigne et nos chemins ombragés ?

Quoi de plus agréable que de se promener avec un compagnon à 4 pattes ! D'autant plus que nos amis les animaux ont un impact très positif sur notre santé. Cela peut être pour lutter contre la solitude, avoir un mode de vie sain et rythmé... Pour les enfants l'animal de compagnie contribue à leur développement en se faisant confident, élément de sécurité, d'apaisement et de stabilité, leur système immunitaire se développerait plus vite !

Alors pourquoi ne pas adopter un chien ou un chat ? Pensez aux nombreux refuges existants et reconnus comme la SPA du Garric ou les chenils municipaux.

Mais attention pensez que cet acte vous implique vous et aussi un animal : un être vivant et doté de sensibilité.

A la Une



Voilà...Inutile de préciser de quoi il s'agit et où ??!

Actu du mois :

- Mise en route de la nouvelle station d'épuration;
- Ouverture de la boulangerie et de l'espace santé ;
- Réalisation « rapide et efficace » d'un agrandissement du vestiaire du stade municipal par l'association des quilles, du foot loisirs et des agents municipaux ;
- Vacances scolaires du Vendredi 13 Avril au dimanche 29 Avril.



Bon à Savoir :

Composteur

La communauté d'agglomération propose aux particuliers, l'achat d'un composteur (modèle en plastique recyclé de 320 litres) avec un guide du compostage et un bio-seau pour faciliter le transport des biodéchets pour 15€. Les personnes intéressées peuvent envoyer leur chèque à l'ordre du Trésor public à la communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet BP 80 133 - 81604 Gaillac Cedex.

Dès réception, un bon de retrait leur sera retourné.

Déclaration d'impôt

Le service de déclaration en ligne de vos revenus est ouvert depuis le 11 avril 2018. Rendez-vous sur impots.gov.fr

Important : A compter du 1er janvier 2019, le prélèvement à la source supprime le décalage d'un an entre vos revenus et l'impôt correspondant. Dès 2018, à la fin de votre déclaration en ligne, vous pourrez gérer vos options de prélèvement à la source en vue de 2019.

Rappel : la déclaration de revenus doit être réalisée par internet si le revenu fiscal de référence qui figure sur votre dernier avis d'imposition est supérieur à 15 000 euros et que votre résidence principale est équipée d'un accès à internet.

Date limite : 17 mai pour la déclaration papier et 5 juin sur internet.

L'ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural) - suite -

Des difficultés à assumer certaines activités du quotidien, un souci de santé, une hospitalisation de vous-même ou d'un membre de votre famille. Des enfants à la garderie à aller chercher et à garder? Des horaires un peu atypiques avec des enfants à lever trop tôt? Nous pouvons mettre en place une intervention avec des aides à domicile... Vous vous posez des questions sur les aides financières mobilisables ? Nous pouvons vous accompagner dans vos démarches. Bénéficiez, sous certaines conditions et en fonction de votre situation, d'une aide financière de la part de certains organismes (Conseil départemental, caisse de retraite, CAF, mutuelle...).

De plus, 50% des sommes qui restent à votre charge sont déductibles de vos impôts ou donnent droit à un crédit d'impôts (selon la législation en vigueur).

N'hésitez pas à nous contacter au 06.32.90.29.92

accueil ouvert le mardi et jeudi de 9h à 12H.

Point sur les chantiers et dossiers en cours

Assainissement : La nouvelle station

Ça y est, elle est en route !! Mise en service le mardi 10 Avril : les roseaux n'ont plus qu'à pousser, les agents à les tailler car ils vont bien grandir et la machine est lancée !!



Voirie

Réalisation du chemin piétonnier rejoignant les parkings devant la mairie à l'espace boulangerie/pôle santé.

Extinction de l'éclairage public

Une collectivité a la possibilité d'éteindre tout ou partie de son éclairage public une partie de la nuit (23h30 à 5h30 par exemple). Cette action est envisageable pour les communes qui ont transféré leur compétence «éclairage public» à leur syndicat d'énergie.

L'éclairage public non maîtrisé a en effet un impact sur la biodiversité et peut perturber des écosystèmes. En outre, il influence également le cycle naturel du sommeil chez l'homme. Des économies d'électricité sont aussi possibles. La coupure de nuit est facile à mettre en œuvre en installant des horloges astronomiques. Une étude (devis) demandée au SDET nous donne une économie de consommation de minimum 40 % avec l'installation de 9 horloges astronomiques.

En conseil le sujet a été débattu et le principe adopté. Selon la capacité technique des horloges, des cas particuliers (fête du village, réceptions à Mauriac) devront être traités. Dans tous les cas, la tranche horaire d'extinction serait réévaluée au bout d'un an.

Les folles soirées dans le bureau de la mairie : Une soirée commission finance
« Viens, on t'invite, c'est super ! ». Répondant à cet appel, je me suis retrouvé à participer à une soirée « commission finance ». A l'ordre du jour : établir le budget prévisionnel (c'est-à-dire estimer les dépenses de fonctionnement pour l'année à venir) et ne pas terminer trop tard (soit avant minuit). Ainsi, l'équipe parcourt un tableau long comme un jour sans pain qui liste les différentes dépenses (des lignes comptables dans le jargon). Et pour chacune, de se poser les questions : qu'avions nous prévu l'année dernière? Qu'avons-nous finalement dépensé? Pourquoi? Combien doit-on prévoir pour l'année qui vient? Et pourquoi? Etc. Pour s'aider dans la besogne, la commission dispose du "grand livre" (c'est un euphémisme) qui recense tous les mouvements d'argent de la commune (et il y en a). Outre être à l'aise avec la compta, l'exercice demande une connaissance très pointue des dossiers passés, actuels et à venir de la commune et de ce qu'il a autour (agglo, région, état, banques, ...). Nous nous sommes arrêtés à minuit passé et nous avons pris rendez-vous pour une deuxième session pour terminer la besogne avant d'être présenté, discuté et approuvé au prochain conseil... parmi d'autres budgets (finance, assainissement, locatif, etc.). Pour être honnête, ce n'est pas très palpitant, mais par contre oui, très intéressant.

Du côté du conseil municipal

Vous trouverez ci-dessous la liste des sujets abordés lors du dernier conseil qui a eu lieu le Mercredi 7 mars 2018.

Vous pouvez retrouver le compte rendu détaillé sur le site de la mairie www.senouillac.fr ou directement en mairie.

Attention : Le compte rendu du conseil municipal ne devient officiel qu'après validation du conseil qui suit, toutes analyses ou interprétation fallacieuse reste de la responsabilité de son auteur.

- Délibérations :
 - Approbation du compte de gestion et administratif assainissement 2017 ;
 - Affectation du résultat compte administratif assainissement 2017 ;
 - Budget primitif 2018 assainissement ;
 - Approbation du compte de gestion et administratif bâtiments locatifs 2017 ;
 - Affectation du résultat compte administratif bâtiments locatifs 2017 ;
 - Budget primitif 2018 bâtiments locatifs ;
 - Extinction partielle de l'éclairage public sur le territoire de la commune ;
 - Projet de couverture de nos bâtiments communaux en photovoltaïque.
- Comptes rendus de réunions, des différentes commissions et sujets divers :
 - Réunion du 2 fév. sur invitation des services de la gendarmerie de Gaillac ;
 - Réunion SIAEP du mercredi 14 février ;
 - Atelier groupe de travail à l'agglo sur les déchets verts ;
 - Commission finance à l'agglo le Lundi 5 mars
 - Conférence des maires le mardi 6 mars ;
 - Point sur les chantiers boulangerie et station d'épuration ;
 - Edition d'un agenda.

Le dernier conseil a eu lieu le Mercredi 11 avril (compte rendu à suivre dans la lettre d'info de mai et à retrouver sur le site ou en mairie).

Prochain conseil municipal : Mercredi 16 mai à 20h30

Petit jeu : devinettes

- 1) Qu'est que la paraskevidékatriphobie ?
 - a) la peur des militaires slovaques
 - b) la peur des poissons d'avril
 - c) la peur des vendredi 13
 - d) une marque de tondeuse à gazon
- 2) Pourquoi est-ce que les poules pondent des œufs et que les coqs ont des ailes?

la communauté d'agglomération en bref

Zoom sur les 3 taxes locales : la Taxe d'Habitation (TH), la Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) et la Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB)

Dans le prolongement du débat d'orientation budgétaire, il est proposé de voter **les taux des impôts ménages au même niveau qu'en 2017 afin de ne pas augmenter la pression fiscale sur le territoire.**

La loi de Finances pour 2017 a instauré à compter de 2018 une mise à jour annuelle automatique des valeurs locatives cadastrales en fonction du dernier taux d'inflation constaté. Celui-ci étant calculé en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation (IPCH) entre le mois de novembre N-1 et le mois de novembre N-2. Le coefficient de revalorisation pour 2018 est donc de **1,012** des valeurs locatives cadastrales

La base prévisionnelle totale de la Taxe d'Habitation s'élève à 71 821 000 €, il est proposé de voter un taux de TH à 13,50% pour 2018, soit un produit s'élevant à 9 695 835 €.

La base prévisionnelle totale de la Taxe foncière sur les propriétés bâties s'élève à 62 543 000 €, il est proposé de voter un taux de 2,50% pour 2018, soit un produit s'élevant à 1 563 575€.

La base prévisionnelle totale de la Taxe foncière sur les propriétés non bâties s'élève à 2 934 000€, il est proposé de voter un taux de 5,59% pour 2018, soit un produit s'élevant à 164011€.

le tourisme à Sénouillac

Avant que la saison commence, c'est en tant que Président de la commission Tourisme, que je relance un appel aux chambres d'hôtes et gîtes de Sénouillac pour qu'ils se fassent connaître auprès de la Mairie.

Ce recensement aura pour but:

- 1) de créer une liste en Mairie qui sera mise sur le site internet et qui me servira aussi à compléter le mien que je propose déjà à mes clients mariages et séminaires ;
- 2) de faire connaissance autour d'une réunion le mardi 15 mai à 18h30 à la mairie ;
- 3) de créer une sorte de charte morale de confiance mutuelle en proposant, si vous êtes complets ce jour-là, ce fameux listing pour diriger vos clients vers « vos partenaires » et non « vos concurrents ».

En effet, il est temps de changer les mentalités car plus nous travaillerons ensemble en toute confiance et transparence, plus nous augmenterons l'offre envers nos futurs clients et par conséquent plus nous aurons de retombées.

Emmanuel BISTES

Les petites infos sympas

Le Dicton : Caprices d'avril font tomber les fleurs (et trembler les laboureurs).

L'astuce : Nettoyage de printemps dans les armoires : La tradition du **nettoyage de printemps** viendrait des agriculteurs qui vidaient caves et greniers pour faire la place aux nouvelles récoltes. Comment maximiser son efficacité en 9 étapes :

1. Faites des piles : Videz complètement votre garde-robe et votre armoire à chaussures. Avec tout ce que vous avez sorti, faites 3 piles: l'une pour les vêtements que vous voulez garder, ceux pour lesquels vous hésitez et ceux dont vous souhaitez vous défaire.

2. Vérifiez vos vêtements : Examinez chaque vêtement afin de détecter **ce qui pourrait être endommagé**. Placez les habits **irréparables** sur la pile « **s'en défaire** » et les vêtements que vous souhaitez **remettre à neuf** sur une **pile à part**. Si après un mois, ces vêtements ne sont toujours pas réparés, recyclez-les!

3. Vous n'avez pas porté certains vêtements cette année? Demandez-vous pourquoi. Ils ont fait leur temps? Hop, sur la pile « s'en défaire ».

4. Nettoyez votre placard : C'est la tâche la **moins amusante**. Mais les vêtements **que** vous avez décidé de garder, méritent d'être rangés dans un endroit propre. Passez un coup d'aspirateur dans votre armoire, essayez les étagères et les tiroirs avec un chiffon humide et un détergent doux.

5. Remplissez votre armoire : Suspendez et remplacez tous les vêtements et chaussures dont vous aurez besoin cette saison de manière ordonnée.

6. Chaque chose à sa place : Mettez vos sous-vêtements et vos chaussettes dans des boîtes séparées que vous rangerez dans votre armoire. Suspendez vos foulards, ceintures, colliers et autres accessoires. Pour les bijoux, lunettes de soleil, rubans, élastiques et autres petits objets, choisissez plutôt des petites boîtes pour ne pas les éparpiller.

7. Mettez de côté vos vêtements d'hiver : Pour les vêtements et les chaussures que vous gardez pour la saison prochaine, utilisez une autre penderie ou des boîtes ou des housses qui peuvent se glisser sous votre lit ou être entreposées dans une autre pièce.

8. Dans le doute : Il vous reste maintenant la pile « dans le doute » : comme ces vêtements en parfait état que vous n'avez pas mis depuis longtemps. Rangez ces pièces qui vous font douter dans un carton que vous garderez encore deux semaines. Une fois ce délai passé, décidez une bonne fois pour toute ce que vous allez garder et ce dont vous allez vous défaire. Vous pourrez donner les habits en bon état à des associations ou des centres de dépôt, ou pourquoi ne pas les vendre sur des sites de seconde main. De cette manière, vous ferez plusieurs heureux.

9. Faites une fête! Vous avez beaucoup d'ami(e)s? C'est le moment d'organiser une soirée « échange de vêtements »! Demandez à chacun(e) d'amener au moins 5 pièces, chaussures ou vêtements, qu'ils ne portent plus mais toujours en bon état.

Réponses aux devinettes :

1) c) et 2) Parce que les poules ont besoin d'eux et les coqs ont besoin d'elles.

La Minute Environnementale



Après le compostage, je comprends très bien que certains d'entre vous me disent qu'il n'est pas possible de le réaliser chez vous parce que vous ne possédez pas l'espace nécessaire. Et bien ce n'est pas bien grave, il existe un autre moyen. Avez-vous déjà entendu parler du lombricompostage ou du vermicompostage ?

Cette méthode utilise une main d'œuvre clandestine : des lombrics ou vers. Attention, ce procédé ne fonctionne pas avec tous les vers que l'on peut rencontrer dans la nature. Différents containers s'offrent à vous pour le réaliser : en bois, en plastique ou en frigolite (caisse à poisson). Il peut être placé à l'extérieur mais isolé du froid sur un balcon ou bien l'idéal à l'intérieur. Une température ambiante est idéale pour vos petits protégés. Le lombricomposteur fournit un meilleur amendement organique par rapport au compostage. Il est sans odeur puisque elles sont absorbées par les enzymes contenus dans l'intestin de vos colocataires.

C'est une véritable révolution, les vers de compost mangent près de 1.5 à 2 fois leur poids par jour, ne dorment jamais et travaillent au service de la nature 24hrs/24hrs.

Alors essayez, lancez-vous chez vous aussi.



Les conseils de notre paysagiste



Bonjour, Pâques est passé avec son lot de gelées. Maintenant nous ne craignons normalement plus rien. Tout commence à bourgeonner et vous êtes impatients d'embellir toutes vos surfaces, que ce soit le jardin d'agrément, le potager, vos balcons ou bord de route : alors à vos bèches, plantoirs, râteliers et outils qui étaient remisés au sec depuis bien longtemps.

Au jardin, commencez par apporter un peu de fumier, du compost ou de l'engrais organique et préparez vos premiers semis en pleine terre de radis, carottes, céleris, courgettes, choux, etc. A la fin du mois mettez en terre vos pommes de terre, artichauts ou asperges. Agrémentez votre jardin de vivaces en godets sans oublier de mettre quelques bulbes à floraison estivale (anémones, dahlias, glaïeuls), mais aussi quelques grimpantes (solanum, jasmin).

Les arbres et arbustes sont aussi à mettre en place, n'oubliez pas de les arroser, d'éventuellement les pailler (à bannir l'écorce de pin qui acidifie le sol) mettez aussi de l'engrais de fond. Ils peuvent être taillés après la floraison. Pour tous les autres, aucun souci pour les modeler. Mettez aussi quelques rosiers, il y a de splendides variétés remontantes ou non, grimpantes aussi.

Les pelouses peuvent recevoir leur première tonte pas trop basse avec un bon coup de scarificateur, d'aérateur et d'engrais organique.

Bon courage et n'oubliez pas de vous assoir, d'observer et de contempler votre travail.

Il y a toujours quelque chose à faire à Sénoillac !

- Jeudi 3 mai :
 - Réunion mensuelle à 14h de l'association Génération Mouvement ;
 - l'Atelier de découverte de la communication bienveillante à 18h30 salle du conseil, organisé par l'association les Soc' en Herbe ;
- Dimanche 13 mai : Messe à 10h30 à l'église St Pierre avec accueil du Père Léon
- Mardi 15 mai : rencontre entre propriétaires de gîtes et chambres d'hôtes à la mairie à 18h30 ;
- Dimanche 20 mai : Vide grenier organisé par le Comité Sénoillacois ;
- Samedi 26 mai : inauguration de la boulangerie et du pôle santé.

Côté associations

- Le LUNDI : Zumba et Gym ;
- Le MARDI :
 - 1 point c'est tout à la cantine à 14h ;
 - Yoga à la salle des fêtes à 18h15 ;
 - Théâtre ;
- Le MERCREDI : Danse de salon ;
- Le JEUDI : Gym et STEP ;
- Le VENDREDI :
 - Tarot : le 1ier, 3ième et éventuellement 5ième du mois ;
 - Toc ou autre jeux de société le 2ième et 4ième vendredi du mois ;
 - Entraînement de quille au stade municipal.

Info association : Les Soc' en herbe

L'association " LES SOC' EN HERBE" a vu le jour cette année à Sénoillac.

Présidente : Camille TRUCHET.

Objet: Ateliers de pratique de l'attention (intériorité, méditation laïque), débats philo pour les 6/15 ans. Transmettre et intégrer la communication bienveillante ou CNV (Communication Non violente selon les enseignements de Marshall Rosenberg): jeux, ateliers, saynètes -pour tous-

Animatrice agréée: Caroline CANNATA- formée par la fondation SEVE (agréée par le ministère de l'éducation), présidée par Frédéric Lenoir, philosophe et écrivain.

Où: à l'école, à domicile, en cabinet (Gaillac)

Ateliers individuels ou collectifs. Goûter philo